



ASSOCIATION GENEVOISE DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

ASLOCA

12, RUE DU LAC
CASE POSTALE 6150
1211 GENEVE 6

TÉL. 022 716 18 00
FAX 022 716 18 05
E-MAIL: asloca.geneve@asloca.ch
CCP 12-3711-7 – TVA N° 315.971

PERMANENCE JURIDIQUE EN CAS D'URGENCE
DU LUNDI AU JEUDI DE 17 À 18 HEURES,
LE VENDREDI DE 12H30 À 13H30

CONSEIL MUNICIPAL
De la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge

1204 GENEVE

réf.

(à rappeler dans la correspondance svp)

Genève, le 12 mai 2009

Concerne : Projet de modification du régime des zones
PRAILLE-ACCACIAS-VERNETS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous revenons sur notre audition devant votre commission chargée du projet de modification de zones portant sur le périmètre PRAILLE-ACCACIAS-VERNETS, au cours de laquelle nous avons commenté notre rapport adressé au Conseil d'Etat. Son objectif principal consiste à construire prioritairement des logements.

Pour ce faire, nous avons demandé l'application de la norme d'aménagement du territoire, qui préconise un nouveau logement pour toute place de travail supplémentaire. Cette norme est d'autant plus d'actualité en raison de la très grave pénurie de logements qui sévit actuellement à Genève.

L'ASLOCA a donc demandé au Conseil d'Etat de réduire les quelques 20'000 places de travail supplémentaires prévues dans ce périmètre, afin de permettre une forte augmentation du nombre de logements, pour que ceux-ci soient au moins plus nombreux que les places de travail. Or, le Conseil d'Etat n'a donné aucune garantie dans sa réponse à nos demandes en ce qui concerne les 6'000 logements envisagés et encore moins quant à des logements supplémentaires. De plus, il ne donne aucune indication quant au nombre d'appartements locatifs et de logements sociaux, qui pourraient être construits.

Quant à la déclaration que le Conseil d'Etat faite aux médias, le 3 avril 2009, indiquant qu'il y aurait beaucoup plus de logements que prévu, à savoir 11'000 à 15'000 logements par rapport aux éventuels 6'000 appartements, il s'agit d'une promesse qui n'est pas sérieuse.

En effet, ces 10'000 logements supplémentaires représentent un million de m2 de surfaces de plancher habitable, ce qui est énorme, alors qu'on ne sait déjà pas à quels endroits les 6'000 logements prévus pourraient être construits !

Afin de faciliter notre travail, prière de répondre par correspondance plutôt que par téléphone

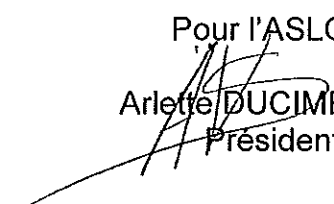
Pour qu'un tel volume de construction de logements puisse être réalisé, il faudrait modifier les zones prévues dans le projet de loi. En effet, les zones prévues sont déjà totalement insuffisantes pour réaliser la première étape des 6'000 logements évoqués dans l'exposé des motifs du projet de loi.

Or, nous n'avons pas eu connaissance, depuis lors, d'une quelconque modification du projet du régime des zones en créant notamment des zones d'habitation en lieu et place des zones mixtes destinées principalement à des activités administratives. Pour augmenter le nombre de logements, il faut réduire le nombre des nouvelles 21'000 places de travail dans le but précisément de convertir les bureaux potentiels en logements réels.

Le seul moyen pour atteindre le nombre de logements envisagés, c'est de modifier le projet de plans qui est soumis au Conseil municipal en demandant au Conseil d'Etat de vous soumettre un nouveau projet qui soit crédible. A défaut, notre association lancera un référendum contre le projet d'arrêté soumis à votre approbation.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'ASLOCA


Arlette DUCIMETIERE
Présidente